

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le six mars à 19H00, légalement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de Virginie GAUDEFRIN, maire.

Présents : Mmes GAUDEFRIN V, HEU D, GALLET C, Mrs SOREL R, DENEUX P, JONCKERS B, GERARD L, DESHABIT P, DESHABIT E.

Absent : M. SOREL Olivier, Mme LOUKILI Carine qui donne pouvoir à Virginie GAUDEFRIN

Secrétaire de séance : Mme GALLET Christiane

Convocation :24/02/2026

Publication :10/03/2026

Madame le Maire donne lecture du compte rendu du 12 décembre 2025, il est approuvé à l'unanimité des membres.

1.DELIBERATION TAUX DE PROMOTION POUR AVANCEMENT DE GRADE.

Le Conseil Municipal,

Sur rapport Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 49 ;

Vu l'avis du Comité technique en date du 06/01/2026

Madame le Maire rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Madame le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'accepter les propositions de Madame le Maire et de fixer, à partir de l'année 2026, les taux de promotion dans la collectivité comme suit :

Cat.	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de deuxième classe catégorie C	100%
C	Administratif principal de 1 ^{ème} classe	Rédacteur principal catégorie B	100 %

Article 2 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

2. DELIBERATION POUR LA REFACTURATION SUITE AUX DEGRADATIONS DE LA SALLE POLYVALENTE.

Lors de la location de la salle polyvalente du 31/12/2025, des dégradations ont été relevés sur le WC lors de l'état de sortie.

Madame le Maire a fait intervenir une société afin d'effectuer les réparations nécessaires pour un coût de 470.20€.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de refacturer par l'intermédiaire d'un titre exécutoire ces travaux au locataire qui a causé ces dégradations.

A l'unanimité des membres, la somme de 470.20€ sera titrée au locataire du 31/12/2025 de la salle polyvalente.

3. TOUR DE GARDE DES ELECTIONS MUNICIPALES.

8H00-10H30 : GAUDEFRIN Virginie - DENEUX Pascal - LOUKILI Carine

10H30-13H00 : DESHABIT Éric - DESHABIT Philippe - JONCKERS Bruno

13H00-15H30 : GERARD Laurent - SOREL Roger – SOREL Olivier

15H30-18H00 : GAUDEFRIN Virginie – GALLET Christiane – HEU Dorothée

7. Questions et informations diverses.

- Suite à la réunion du syndicat des eaux de Broyes, Madame le Maire indique que le prix de l'eau va augmenter de 1.30€ à 1.40€, le seuil de prix minimum fixé par l'agence de l'eau pour solliciter des subventions.
- Le spot de l'église a été retiré pour maintenance, il sera réinstallé le 17 mars 2026, un nouvel éclairage sera installé le même jour rue Saint Michel.
- Madame Le Maire fait un rappel sur les règles de respect entre candidats concernant les élections municipales.
- Un vol de sonnette a eu lieu rue Maurice Tytgat.
- Suite à sa dernière visite médicale faite à sa demande, le poste du cantonnier doit-être aménagé.

Séance levée à 19h30.

Mme GAUDEFRIN V. Maire.

Mme GALLET Christiane Secrétaire